

FICHE DE POSTE DIRECTEUR ADJOINT
- Etablissement public social ou médico-social
Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Intitulé du poste :

Directeur adjoint de la direction commune « IME LE LOGIS DE VILLAINES/ITEP DE LA ROUSSILLE » en charge des services éducatifs de l'IME « Le Logis de Villaines ».

Etablissement :

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF « LE LOGIS DE VILLAINES », CHATEAU DE VILLAINES, 79400 AZAY-LE-BRULE

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Direction commune existante IME « Le Logis de Villaines » et « ITEP de la Roussille »

Cotation de la part fonctions de la PFR :

(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Directeur CN : 2.6

Directeur HC : 2.7

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

L'IME « Le Logis de Villaines » est situé sur la commune d'AZAY-LE-BRULE (79400). C'est un des plus grands IME publics en France avec un agrément de 168 places. L'établissement est repéré au niveau régional en raison de son important internat (85 places) et de son accompagnement socio-professionnel à destination des jeunes en situation de handicap (12 ateliers professionnels et un important service de mise en stage). Le CPOM conclut pour la période 2019/2023 a acté la baisse de l'internat au profit de dispositifs inclusifs. L'établissement a engagé un vaste plan de rénovation pour la période 2020-2024. Deux nouveaux bâtiments ont été livrés. Il existe un travail de proximité très important avec les secteurs de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie.

Type de population accueillie :

Déficience intellectuelle avec troubles associés / Troubles du neurodéveloppement / TSA

Services autorisés et nombre de lits/places

168 places IME et 36 places SESSAD.

Statut de l'établissement :

☒ **Autonome**

☐ **Non autonome. Collectivité de rattachement :**

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Le directeur-adjoint assume les fonctions de directeur en charge des services éducatifs de l'IME « Le Logis de Villaines ». Bien qu'affecté sur le site de l'IME « Le Logis de Villaines », le directeur adjoint doit avoir une parfaite connaissance des enjeux de l'ITEP car il peut être amené à piloter des dossiers transversaux. Il est placé sous l'autorité du directeur général de la direction commune. Il dispose des délégations nécessaires pour accomplir ses missions.

Les missions :

- **Conduite générale de l'établissement** : mise en œuvre du CPOM, élaboration et suivi du projet d'établissement, participation aux réunions de la direction commune, élaboration et suivi de la politique partenariale (MDPH, DDSN, ARS, Centres hospitaliers, Conseil départemental, etc.)

- **Gestion budgétaire et financière**. Sous l'autorité du directeur général, le directeur adjoint élabore et exécute le budget destiné aux services éducatifs ;

- **Gestion des ressources humaines** : le directeur-adjoint a autorité sur l'ensemble des personnels exerçant au sein de l'établissement, en particulier ceux des services éducatifs. Il définit une politique de gestion des ressources humaines et apporte une réponse individualisée aux situations personnelles ;
- **Gestion de la démarche de qualité** : le directeur adjoint définit la politique de la démarche qualité et en assure le suivi (certification HAS, mise en œuvre des RBPP, démarche RAPT (Réponse accompagnée pour tous), etc.)
- **Définition de la politique éducative** : le directeur adjoint, sur la base des orientations définies par le directeur général, élabore la politique éducative de l'établissement, avec une vision prospective et dans un souci constant d'amélioration de la prise en charge des usagers et des pratiques professionnelles. La stratégie de l'établissement s'appuie sur une articulation des pôles éducatif, thérapeutique et pédagogique.

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

L'établissement a signé un CPOM pour la période 2019-2023. Un nouveau CPOM en cours d'écriture. Le directeur adjoint devra piloter, en priorité, les actions suivantes :

- Un diagnostic préalable à la rédaction d'un nouveau CPOM ;
- Evaluation du projet d'établissement ;
- Le suivi des dossiers relatifs à l'inclusion en milieu ordinaire ;
- La charte de gestion du temps de travail ;
- Préparation du prochain projet d'établissement ;

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

M. Amadou CAMARA, Directeur Général de la Direction commune IME « Le Logis de Villaine » et ITEP « La Roussille », 05.49.76.13.34, a.camara@imevillaine.fr

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre : réalisés.**
- **Certification HAS : Avril 2025**
- **Projet d'établissement en cours**

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le chef d'établissement :

Expérience professionnelle appréciée :

Une expérience dans la gestion d'un établissement de l'enfance handicapée est appréciable.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Connaissances des politiques du handicap ;
- Connaissance des orientations politiques relatives à l'évolution de l'offre médico-sociale, notamment le virage inclusif ;
- Connaissances en psychopathologie ;
- Connaissances du secteur sanitaire, notamment l'organisation de pédopsychiatrie ;
- Connaissance des dispositifs de la protection de l'enfance ;

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Compétences stratégiques :

- savoir analyser, savoir fixer des objectifs, savoir traduire les objectifs en plans d'actions ;

Compétences de coordination :

- Savoir décider, négocier et arbitrer en interne et en externe avec les différents acteurs ;
- Savoir planifier, organiser, répartir les ressources de l'établissement dans une approche transversale et efficiente ;
- Savoir animer et développer un réseau professionnel ;
- Savoir identifier et accompagner les processus de changement ;

Compétences opérationnelles :

- Savoir communiquer vis-à-vis des différents publics
- Savoir utiliser les technologies de l'information et de la communication,
- Savoir suivre et accompagner la mise en œuvre des évolutions réglementaires
- Capacité à valoriser le travail mené au sein de la direction de la commune ;

Autres connaissances attendues :

- Connaissances générales acquises au cours de la formation à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique mises à jour par l'expérience acquise dans les différents postes ainsi que par la formation continue.
- Connaissances dans le domaine du secteur médico-social ;
- Connaissances approfondies des politiques sanitaires et sociales et des différentes formes de prise en charge (à domicile et en institution) ;
- Connaissances des modes de gestion du secteur médico-social ;
- Connaissance des populations et de leurs attentes.
- Connaissance sur les déterminants liés à la politique de santé mentale et des conditions de prise en charge médico-sociale ;
- Techniques de conduite du changement, de gestion de projets ;
- Négociation et de gestion de conflits ;

Qualités personnelles et relationnelles

- Avoir le sens du service public, de l'intérêt général et de l'utilité sociale.
- Avoir le sens de l'autorité.
- Avoir une grande aptitude à l'écoute, à la concertation et à la négociation. Rechercher le consensus lorsqu'il est possible.
- Savoir convaincre, faire adhérer.
- Etre maître de soi face aux situations de conflit.
- Savoir écouter les personnels en difficulté et les aider à exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions psychologiques possibles ;

Personnels présents au sein de l'établissement :

Effectif global au 31/12/2025 : 171 ETP

Dont :

- Personnels administratifs et techniques : 34 ETP
- Personnels soignants : 7 ETP
- Personnels sociaux et éducatifs : 130 ETP

Budget de l'établissement : 10 millions d'euros

Contraintes et avantages

Le directeur adjoint bénéficie d'une indemnité compensatrice de logement, pour nécessité absolue de service ainsi que d'une indemnité de direction commune.

Les gardes de direction sont assurées pour les deux sites (IME/ITEP) en raison d'une semaine de garde toutes les cinq semaines. Les deux établissements sont ouverts, en moyenne, 42 semaines dans l'année, pour l'accueil des usagers.